

Lien vers [Les Services En Ligne de l'Opco ATLAS](#), opérateur de compétences des salariés de la branche Expertise-Comptable & CAC depuis janvier 2020*.

Critères de financement de la branche Expertise Comptable via le plan de développement des compétences 2025

Lien vers le site Opco ATLAS :

[Critères de financement : Experts-comptables et commissaires aux comptes](#)

- **Cabinet - 11 salariés : plafond annuel par cabinet de 2 300 € HT**
Dont prise en charge des Actions de formation en situation de travail (AFEST) à hauteur de 20 € HT/h limitée à 150 heures par formation
- **Cabinet 11 à 49 salariés : plafond annuel par cabinet de 6 000 € HT.**
Dont prise en charge des Actions de formation en situation de travail (AFEST) à hauteur de 20 € HT/h limitée à 150 heures par formation

Pas de limitation dans le thème de formation, pas de limitation dans le coût horaire
- Pour tous les cabinets -50 via l'enveloppe+ du plan de développement des compétences :
prise en charge supplémentaire sur les formations DEC CAC : 800€ /an / stagiaire

INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions (hors DEC CAC) se font via notre portail : <https://format-hdf.jinius.fr>

1. Connectez-vous sur le portail pour vous inscrire à une formation, s'il s'agit de la toute 1^{ère} inscription sur le nouveau portail formation format-hdf.jinius.fr, demandez notre tutoriel
2. FORMAT valide l'inscription UNIQUEMENT lors de la réception :
De la copie du bon de commande **accompagné du règlement**
Possible également de régler par CB à l'inscription sur le portail.
3. Vous recevez un e-mail de validation de votre inscription.
4. La convocation et le programme sont envoyés 1 semaine avant le jour J aux participants
5. Les supports CFPC sont à télécharger avant la formation (disponibles 6 jours avant le jour J). Vous devez également compléter le questionnaire de satisfaction ainsi que le quizz de validation de fin de formation au plus tard 8 jours après la formation et ainsi télécharger le support post-formation). Ces 2 actions réalisées déclenchent la mise à disposition dans l'espace participant de l'attestation de fin de formation et dans l'espace entreprise du certificat.
6. A l'issue de la formation, la facture acquittée est disponible sur l'espace

CONSEILS GESTION DOSSIER OPCO ATLAS 01 43 46 01 10

! Pour ne pas essuyer un refus, une demande de prise en charge doit être instruite dans l'année de réalisation de la formation, donc attention aux formations réalisées en décembre !

S'il y a un changement de date, tarif, nom de participant le signaler en AMONT avant votre facturation à antennelil@opco-atlas.fr, rappelez votre n° de dossier et votre n° d'adhérent.

S'il s'agit d'une annulation, signalez-le automatiquement sur le site, dans le cas contraire vous bloquez du budget inutilement... dommage.

Dès que la formation est terminée, que vous avez récupéré auprès de nos services le certificat de réalisation, n'oubliez pas de déposer sur votre compte My ATLAS, **vos factures** et le certificat afin de vous faire rembourser.

L'Opco ATLAS nous signale régulièrement que des dossiers restent non complétés, donc non remboursés... dommage !

Coordonnées des conseillères formation Opco ATLAS par département :

- 59 - Isabelle GOVIN igovin@opco-atlas.fr 07 64 26 18 62
- 59 - Olivier RUYFFELAERE oruyffelaere@opco-atlas.fr 06 37 78 23 27
- 59 62 Coralie NAGELS cnagels@opco-atlas.fr 06 72 87 75 54
- 02 60 80 - Salima ZENAINI szenaini@opco-atlas.fr - 07 64 76 17 32

Il n'y a pas de subrogation de paiement avec l'Opco ATLAS, **les factures de formation sont donc à régler directement à FORM@T**, ci-dessous le RIB FORM@T

CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN		
	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	16706	00645	53958837204	44
IBAN ETRANGER	FR76 1670 6006 4553 9588 3720 444			BIC AGRIFRPP867
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
COEUR DE LILLE (00645)	ASSOC. FORMAT			
Tél : 0328380051	516 RUE SAINT FUSCIEN			
	80000 AMIENS			



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

Qualiopi = Certification B03127 attestée par ICPF valide du 24/12/2024 au 23/12/2027 vérifiable sur ICPF Délivrée à FORM@T au titre de la catégorie : Actions de formation

***pour les Dirigeants Non-Salariés : prise en charge partielle possible via le [FIF PL](#)**
200€ maxi par jour de formation, montant maximum annuel 600 €